

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE CERET

n° 25_04_10_DEL_7 REPRISE_EXCEDENT

Séance du 10 avril 2025

Convocation du 7 avril 2025

Le Comité syndical, convoqué le 10 avril 2025, est réuni à 17h30 salle du Conseil municipal, Mairie de le Boulou

Nombre de délégués en exercice : 16

Présents : 9

Absents : 7

Secrétaire de séance : Monsieur Denis FOURNY

Objet : Reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement – Demande d'autorisation dérogatoire

Où l'exposé de l'affaire au Comité syndical et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note synthèse

LE COMITE SYNDICAL

Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le comité réunit les conditions pour délibérer valablement après avoir sollicité l'avis favorable du comité syndical relatif au motif d'urgence ayant conduit à la réduction du délai d'envoi de l'ordre du jour.

Dès lors, la présidente informe qu'à l'occasion de sa séance du 10 avril prochain, le comité syndical se prononce de manière effective sur sa dissolution et ses conséquences patrimoniales et financières permettant ainsi à ses membres, puis à monsieur le préfet de se prononcer à leur tour.

Cette séance est également l'occasion pour le syndicat, d'adopter l'ultime budget primitif pour la période du 1er janvier au 31 août, chacun des membres ayant à s'organiser en coopération ou individuellement à compter du 1er septembre prochain, date de la rentrée scolaire.

L'examen de la situation financière historique du syndicat comme le débat d'orientation budgétaire ont permis de faire apparaître différents exercices budgétaires où la section d'investissement a bénéficié d'affectations de résultat successives supérieures à son besoin de financement comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-après et les délibérations d'affectation des résultats jointes à la présente.

Exercice concerné	Résultat cumulé de clôture en €	Solde d'investissement final en €	Besoin de financement en € (a)	Part affectée au R 1068 de n+1 en € (b)	Part stable complémentaire affectée à l'investissement (b-a)
2009	144 695,55 €	16 619,90 €	- 16 619,90 €	5 000,00 €	21 619,90 €
2008	138 016,04 €	9 917,41 €	- 9 917,41 €	3 000,00 €	12 917,41 €
2007	140 744,61 €	-45 002,50 €	45 002,50 €	63 002,50 €	18 000,00 €

Aussi, et dans le respect des dispositions des articles L.23116, D.2311-14, et R.2311-12 du code général des collectivités territoriales, considérant l'examen de l'évolution de l'excédent de la section d'investissement au cours des exercices 2007, 2008, et 2009, considérant que les délibérations d'affectation des résultats concernées sont corroborées par les comptes de gestion, considérant que ces dotations complémentaires sont constatées sur au moins deux exercices consécutifs (2007 à 2008 et 2008 à 2009), considérant la volonté des membres du syndicat mixte de préserver le pouvoir d'achat des familles d'une hausse exponentielle des tarifs de repas et contribuer à la maîtrise des autres charges de gestion courante des membres, au regard de l'ensemble de ces éléments, la présidente a sollicité l'accord du service de gestion comptable de Céret à titre dérogatoire afin de reprendre trente mille euros (30 000€) de l'excédent d'investissement en fonctionnement au titre des exercices 2007 à 2008 ou au choix, 2008 à 2009, par débit du compte 1 068 et crédit du compte 777.

Cette démarche est donc soumise à délibération du comité syndical et proposée au budget primitif qui seront eux-mêmes soumis bien évidemment au contrôle de légalité des actes des collectivités et de leurs établissements.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-6, D. 2311-14 et R. 2311-12, relatifs aux conditions de reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement,
- **Vu** la situation exceptionnelle liée à la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Céret, décidée à effet du 31 août 2025,
- **Vu** les affectations de résultats antérieures constatées dans les comptes administratifs et les délibérations afférentes des exercices 2007 à 2009, faisant apparaître des excédents d'investissement supérieurs aux besoins de financement de ladite section,
- **Considérant** que la reprise d'une partie de cet excédent est justifiée par la volonté des membres du syndicat de préserver le pouvoir d'achat des familles et contribuer à la maîtrise des charges de gestion courante dans un contexte de fin d'activité,
- **Considérant** que les dotations complémentaires ont été constatées sur plus de deux exercices consécutifs (2007 à 2008 et 2008 à 2009), conformément aux prescriptions réglementaires pour une reprise exceptionnelle,
- **Considérant** la nécessité de procéder à cette reprise exceptionnelle afin d'ajuster les équilibres budgétaires dans le cadre de l'ultime budget primitif couvrant la période du 1er janvier au 31 août 2025,
- **Considérant** la demande d'accord dérogatoire déposée auprès de la responsable du service de gestion comptable de Céret et transmise au contrôle de légalité des actes,

Après avoir délibéré le Comité Syndical,

DECIDE

- De reprendre une partie de l'excédent d'investissement à titre dérogatoire à hauteur de trente mille euros (30 000 €) en section de fonctionnement tel qu'exposé dans le rapport et les pièces justificatives annexées à la présente.
- Que cette reprise est effectuée par débit du compte 1068 et crédit du compte 777 dans les documents budgétaires en opérations d'ordre budgétaire (chapitres 040 et 042).
- D'intégrer cette écriture comptable prévisionnelle au budget primitif 2025, soumis au contrôle de légalité conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- D'autoriser madame la présente à signer tout document se rapportant à la présente délibération et de la charger de son exécution.
- De publier la présente délibération au siège de l'établissement et la notifier aux membres du syndicat en vue de sa publication.

Au Boulou, le 17 avril 2025.

La présidente,

Aline Mosse



Ordre du jour n° 05

Rapport n° 25_04_10_DEL_7 Rapporteur : Aline Mossé

Séance du Comité Syndical du **10 avril 2025**

*N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités
Territoriales valant note explicative de synthèse*

**Objet : Reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement
Demande d'autorisation dérogatoire.**

Monsieur Denis FOURNY délégué titulaire de la commune de Les Cluses a été désigné, secrétaire de séance par le Comité.

Etaient Présents (9): Mme Aline MOSSE, Mr Patrick CORBIN, Mme Rose-Marie OMS, Mme Martine MATHEU, Mme Isabelle LAPCHIN, Mme Michèle RAYE, Mr Denis FOURNY, Mme Pierrette MIGAUD, Mme Thérèse BIDARD

Absents excusés (7) :Mme Florence CARLIER, Mme Pauline TAULERA, Mme Antonia MORINI, Mme Nathalie CALS,Mme Joelle HOSTARLICH, Mme Gulsen DASDEMIR, Mr Stéphane DOUBIN.

Il est donc proposé au comité de délibérer.

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CERET

N° CODIQUE 066006

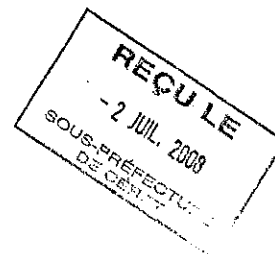
Date d'édition : 05/02/2008

John ex.

IDENTIFIANT BUDGET 21000

N° de SIRET 25660057800015

COLLECTIVITE DE
SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE
Commune
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2007



RÉSENTÉ À

Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

MME Helene VENTURA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2007 AU 31/12/2007

056006
TRES. CERET

GED

Exercice 2007

21000 - SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE CE

A 14

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS COMPTABLEMENT RATTACHÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : N-1	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE N	RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE N
I - Budget principal				
Investissement	-72 700,53	0,00	27 698,03	-45 002,50
Fonctionnement	90 854,82	72 700,53	122 590,32	140 744,61
TOTAL I	18 154,29	72 700,53	150 288,35	95 742,11
II - Budgets rattachés à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets rattachés à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	18 154,29	72 700,53	150 288,35	95 742,11

066006

TRES. CERET



GED

Etat A6 / II-4

Exercice 2007

21000 SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE CE

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

[illegible]

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le



ID : 066-256600578-20250417-DEL7-DE

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CERET

N° CODIQUE 066006

Date d'édition : 10/02/2009

IDENTIFIANT BUDGET 21000

N° de SIRET 25660057800015

**SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2008**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Helene VENTURA

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2008 AU 31/12/2008



G E D

Etat II-2

Exercice 2008

21000 - SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE CE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2007	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2008
- Budget principal				
investissement	-45 002,50	0,00	54 919,91	9 917,41
fonctionnement	140 744,61	63 002,50	60 273,93	138 016,04
TOTAL I	95 742,11	63 002,50	115 193,84	147 933,45
- Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
I - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	95 742,11	63 002,50	115 193,84	147 933,45

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le



ID : 066-256600578-20250417-DEL7-DE

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CERET

N° CODIQUE 066006

Date d'édition : 01/03/2010

IDENTIFIANT BUDGET 21000

N° de SIRET 25660057800015

**SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2009**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Helene VENTURA
Mme PUIGMAL LILIANE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2009 AU 31/03/2009
DU 01/04/2009 AU 31/12/2009

066006
TRES. CBRET

GAD

Etat II-2

Exercice 2009

21000 -SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE CE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2009
I - Budget principal				
Investissement	9 917,41	0,00	6 702,49	16 619,90
Fonctionnement	138 016,04	3 000,00	9 679,51	144 695,55
TOTAL I	147 933,45	3 000,00	16 382,00	161 315,45
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	147 933,45	3 000,00	16 382,00	161 315,45

Helios
La Trilogie Publique ou Service de Secours Local

GED

21000 SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE CE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le



ID : 066-256600578-20250417-DEL7-DE

TRÉSOR PUBLIC

TRES. CERET

N° CODIQUE 066006

Date d'édition : 04/02/2011

IDENTIFIANT BUDGET 21000

N° de SIRET 25660057800015

**SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2010**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme PUIGMAL LILIANE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2010 AU 31/12/2010

066006
TRBS, CBRÉ



GED

Etat II-2

Exercice 2010

21000 --SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE CE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
I - Budget principal					
Investissement	16 619,90	0,00	4 766,82	0,00	21 386,72
Fonctionnement	144 695,55	5 000,00	676,35	0,00	140 371,90
TOTAL I	161 315,45	5 000,00	5 443,17	0,00	161 758,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	161 315,45	5 000,00	5 443,17	0,00	161 758,62

TRES. CERET



GED

Etat A6 / II-4
Exercice 2010

21000 SYNDICAT INTERCOM SCOLAIRE DE CE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

[illegible]

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le



ID : 066-256600578-20250417-DEL7-DE